



Entre Buëch et Blaisance

Trescléoux



Le mot du Maire

Encore une année bien avancée, les éléments, informations présents dans ce présent "Lien" le rapportent.

Mais cependant le temps court et il ne conviendrait pas de délaissier des projets engagés dans le cadre des dispositions "Village d'Avenir" y compris au-delà de la prochaine échéance municipale, nous serons présents.

En cette période estivale au cours de laquelle la population croit de manière substantielle notre village proposé accueillant, propre et actif sera à même d'en assurer le bon déroulement.

L'actualité internationale étant potentiellement dramatique, sans en repousser l'impact, nos petits tracassés éventuels nous ordonnent de relativiser.

Bon été à Toutes et Tous !

Jean SCHÜLER



Cérémonie

14

JUILLET 2025

La Municipalité vous donne rendez-vous à 19h00 devant le monument aux morts "Arbre de la Liberté"
Discours & Dépôt de gerbe



BUDGETS 2025



Courant mars, la commission des finances a préparé et débattu des orientations budgétaires concernant les 3 budgets de la commune.

Le 14 avril, le Conseil Municipal a voté les comptes de gestion et administratifs (résultats) 2024 ainsi que les prévisions budgétaires 2025.

Les comptes 2024 et les budgets 2025 ont été votés à l'unanimité ainsi que le maintien des taux d'imposition 2024 pour l'exercice 2025.

Conformément aux articles L.2313 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, les pièces de tous les budgets primitifs sont mis à la disposition du public et consultables en Mairie.

Budget principal



Résultats 2024

Excédent
Déficit



| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 | RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 | RESULTAT |
|---------------------------------|---------------------------------|----------------|
| 375 570.06 € | 492 865.99 € | + 117 295.93 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 | RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 | RESULTAT |
| 73 965.52 € | 27 655.78 € | -46 309.74 € |

Budget Eau et Assainissement

Déficit



| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 | RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 | RESULTAT |
|---------------------------------|---------------------------------|--------------|
| 83 069.46 € | 76 951.55 € | -6 117.91 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 | RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 | RESULTAT |
| 166 101.60 € | 105 010.98 € | -61 090.62 € |

Budget de la Caisse des Ecoles

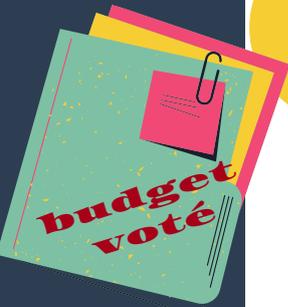
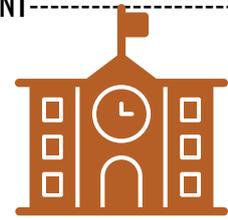
Excédent



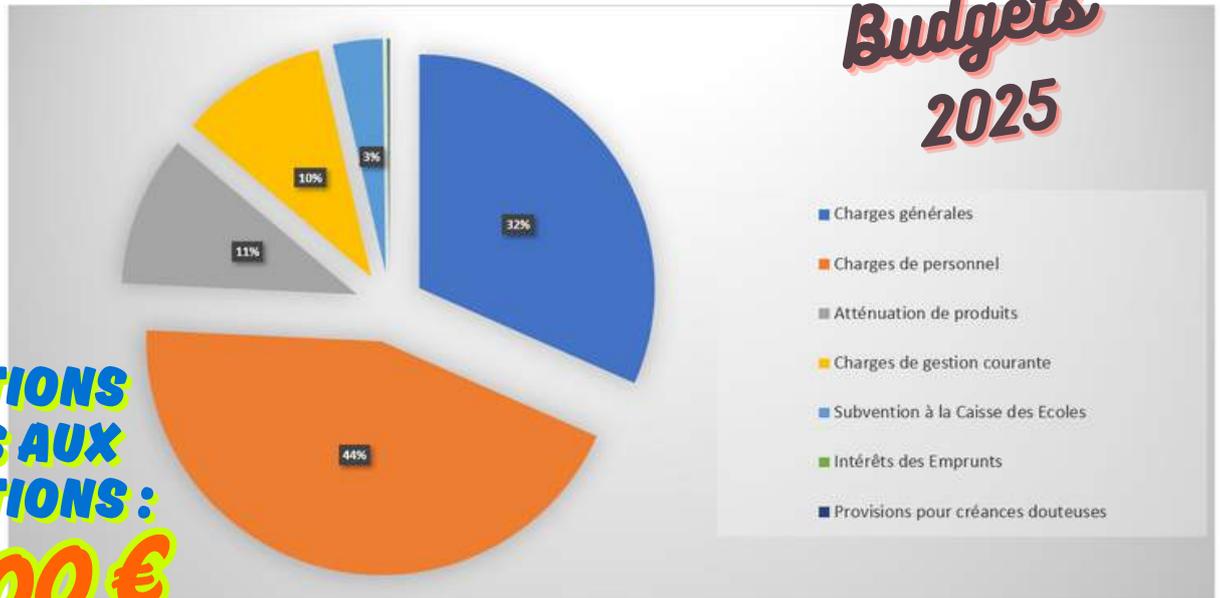
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 | RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 | RESULTAT |
|---------------------------------|---------------------------------|-----------|
| 16 015.92 € | 16 070.40 € | + 54.48 € |



679 731.24 €



Dépenses de fonctionnement



SUBVENTIONS
VERSEES AUX
ASSOCIATIONS :

➔ 4000 €

Recettes de fonctionnement



TAUX
D'IMPOSITION
2025

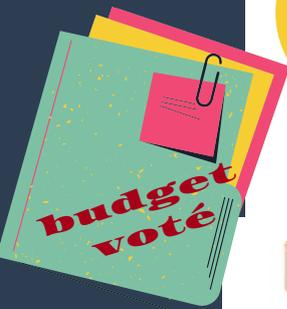
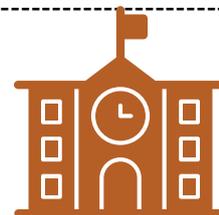
- Taxe foncière sur le bâti : 45.73 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 72.36 %
- Taxe d'habitation : 4.55 %



Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025
La Communauté de Commune du Sisteronais Buëch a également fait ce choix



256 850.05 €

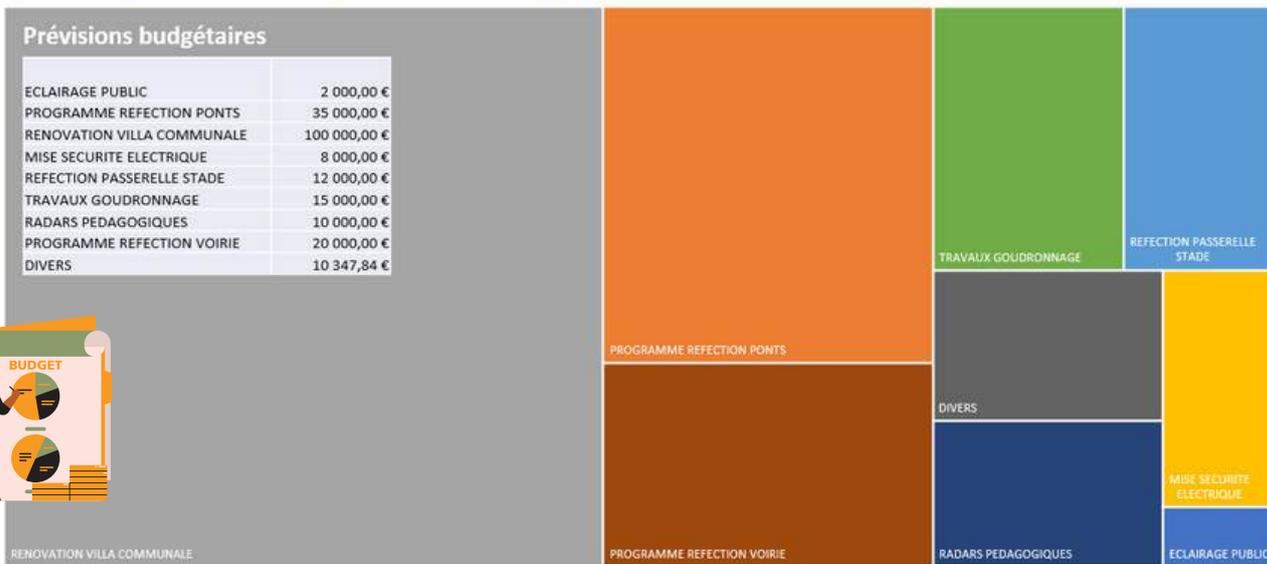


Dépenses d'investissement

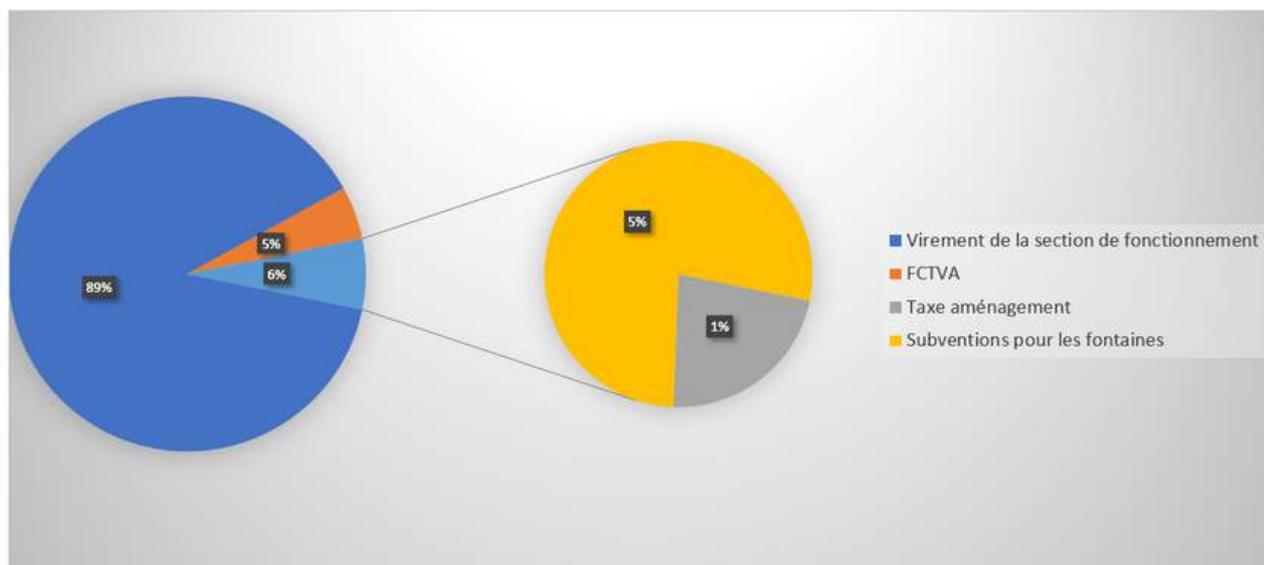
ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME REFECTION PONTS RENOVATION VILLA COMMUNALE MISE SECURITE ELECTRIQUE REFECTION PASSERELLE STADE
TRAVAUX GOUDRONNAGE RADARS PEDAGOGIQUES PROGRAMME REFECTION VOIRIE DIVERS

Prévisions budgétaires

| | |
|----------------------------|--------------|
| ECLAIRAGE PUBLIC | 2 000,00 € |
| PROGRAMME REFECTION PONTS | 35 000,00 € |
| RENOVATION VILLA COMMUNALE | 100 000,00 € |
| MISE SECURITE ELECTRIQUE | 8 000,00 € |
| REFECTION PASSERELLE STADE | 12 000,00 € |
| TRAVAUX GOUDRONNAGE | 15 000,00 € |
| RADARS PEDAGOGIQUES | 10 000,00 € |
| PROGRAMME REFECTION VOIRIE | 20 000,00 € |
| DIVERS | 10 347,84 € |



Recettes d'investissement



Des dossiers de demande de subventions sont en cours pour tous les projets d'investissement auprès de la Préfecture.

Le Conseil Départemental vient d'attribuer 3 subventions :

- Rénovation énergétique de la "Villa Communale" **24 658 €**
- Réfection de la passerelle du stade **4 757 €**
- Travaux de goudronnage atelier communal **6 000 €**

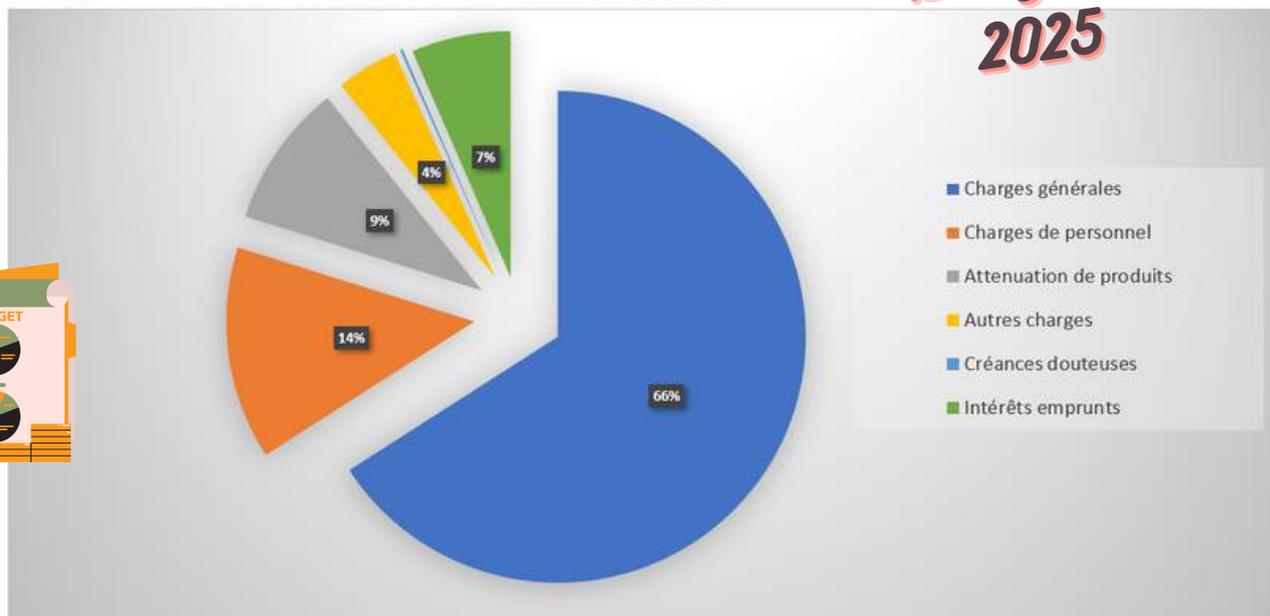
Les autres dossiers sont en attente de réponse



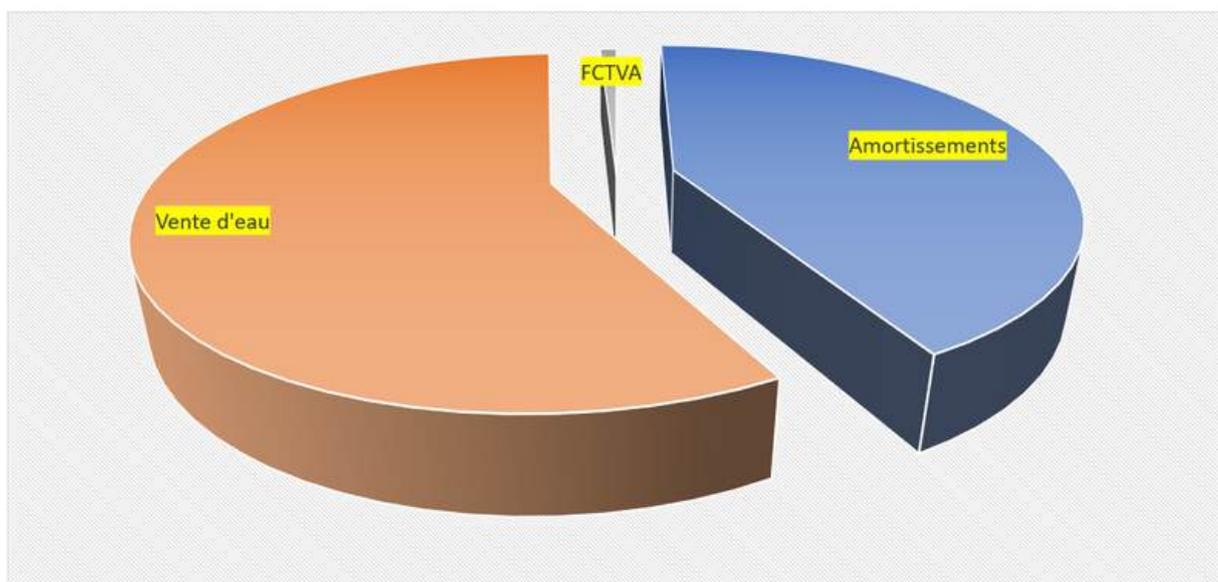
114 597.97€

Dépenses de fonctionnement

*Budgets
2025*



Recettes de fonctionnement





A compter du 1er janvier 2025

Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

Au 1er janvier 2025, les redevances collectées par la Commune pour le compte de l'Agence de l'Eau changent. Les 2 redevances actuelles (modernisation et pollution) sont supprimées et remplacées par 3 nouvelles redevances, basées sur la consommation d'eau, la performance des réseaux et la qualité du traitement des eaux usées. A partir de 2026, une modulation sera opérée selon la performance de nos réseaux. La qualité de notre service et de la gestion des réseaux influencera directement les montants collectés sur votre facture.

Une meilleure performance de nos réseaux permettra une baisse des coûts

Quelles redevances en 2025 ?

Les redevances supprimées

- Redevance pollution domestique
- Redevance modernisation des réseaux de collecte
- Redevance modernisation des réseaux de collecte des industriels

1

Consommation eau potable

2

Performance des réseaux eau potable

3

Performance des réseaux assainissement public

Lors du prochain relevé des compteurs (automne 2025) Votre facture d'eau évolue !

Collectivité :
Mairie de TRESCLEOUX
26 CHEMIN NEUF
05700 TRESCLEOUX
Courriel : mairie.trescleoux@orange.fr
Tél : 04.92.66.22.01
Maire : SCHÜLER Jean

TITRE EXECUTOIRE
COPIE DESTINEE AU DEBITEUR
FORMANT AVis DES SOMMES A PAYER
COMMUNE DE TRESCLEOUX
FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SISTERON
4 RUE DE LA POSTE CS78001
04201 SISTERON CEDEX

Extrait de titre exécutoire en application de l'art L. 252-A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire par le Maire, Jean SCHÜLER, conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et R 3342-8-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Vous pouvez payer votre dette sur internet en vous connectant sur :
www.payfp.gouv.fr
Identifiant : 811328
Référence : 2025-EA-01-2

Détail des consommations :

| Numéro de chéssis | Localisation | Emplacement | Ancien index | Nouvel index | Surplus | Conso. | Relevé le |
|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|---------------|----------------|----------------|--------|----------------|
| | | | 98 | 108 | | 10 | 06/01/2025 |
| N° | Rubrique | Quantité | Prix unitaire | Montant | Total | | |
| EAU | | | | | | | |
| A10 | TAXE FIXE EAU | 1 | 59,00 | 59 € | | | |
| A20 | CONSOMMATION EAU | 10 m3 | 0,74 | 7,40 € | | | |
| A90 | SOUS TOTAL EAU | | | 66,40 € | 66,40 € | | |
| ASSAINISSEMENT | | | | | | | |
| B10 | TAXE FIXE ASSAINISSEMENT | 1 | 59,00 | 59 € | | | |
| B20 | CONSOMMATION ASSAINISSEMENT | 10 m3 | 0,74 | 7,40 € | | | |
| B90 | SOUS TOTAL ASSAINISSEMENT | | | 66,40 € | 66,40 € | | |
| Organismes publics (agences de l'eau) | | | | | | | |
| C10 | Consommation eau potable | 10 m3 | 0,430 | 4,30 € | 4,30 € | | |
| C20 | Performance des réseaux eau potable | 10 m3 | 0,010 | 0,10 € | 0,10 € | | |
| C40 | Performance des systèmes d'ass. coll. | 10 m3 | 0,010 | 0,10 € | 0,10 € | | |
| | | | | | | | Net à payer |
| | | | | | | | 137,30€ |

Date limite de règlement : 24/03/2025

| Facture | Titre | Bordereau | Imposition | N° assuré | Date de | Année |
|---------|-------|-----------|------------|-----------|------------|-------|
| | | | 7011 | 0015 | 24/03/2025 | 2025 |

- En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire : auprès d'un bureau de poste
- Sur Internet, par carte bancaire ou prélèvement, en vous connectant sur : <https://www.payfp.gouv.fr/>
- Par virement : FRUS 3000 1003 2760 4000 0000 014 BIC BDFEFP33
- Par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC et à adresser à : Service de Gestion Comptable de Sisteron - 4 Rue de la Poste - CS 78001 - 04201 SISTERON CEDEX - Tél : 04 92 61 67 00 - Courriel : sgc.sisteron@dgp.finances.gouv.fr

PAYÉ À : SERVICE DE GESTION COMPTABLE
4 RUE DE LA POSTE CS78001
04201 SISTERON CEDEX
0492616700

Payer :

Émetteur : Mairie de TRESCLEOUX
Période : 01/07/2024 au 30/06/2025
REF : 2025-0000-0015-R
Titre/Relevé : 3/2
N° budget : 276 - 01
Code rec. : DA
Nat. file : 1
N° ORNC : 1
Code péc. : 1

Net à payer : **137,30**

Facteur pour payer

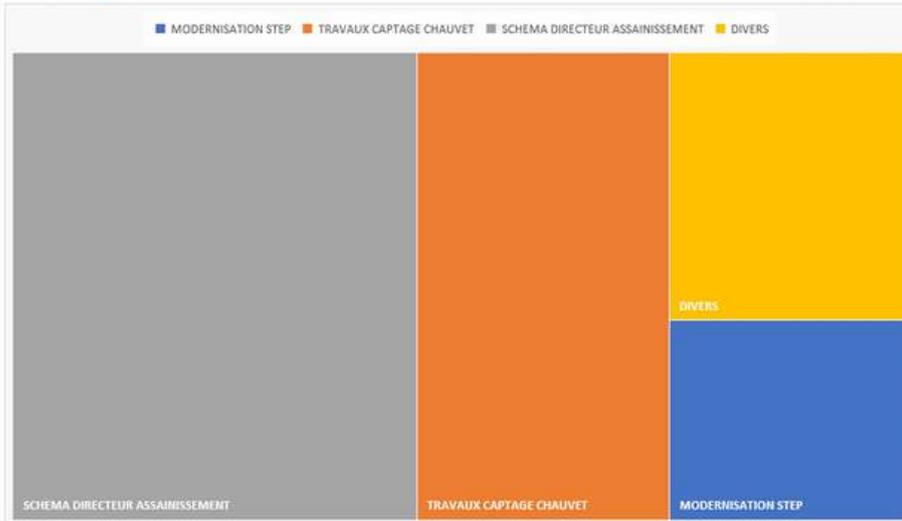


BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT SECTION INVESTISSEMENT



142 231.73 €

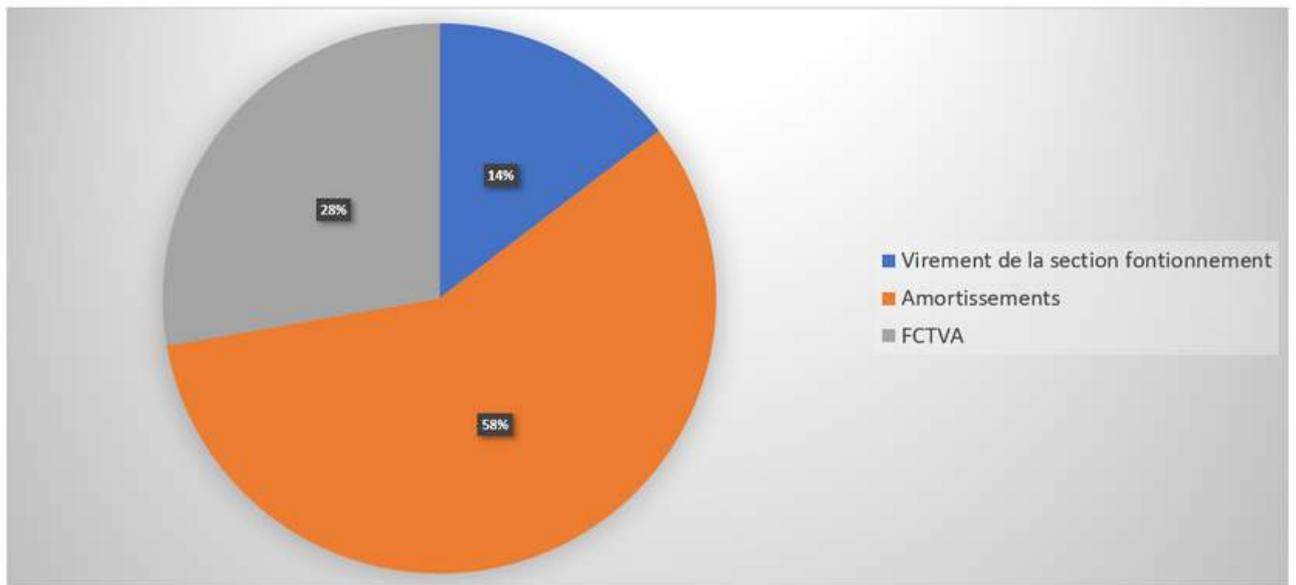
Dépenses d'investissement



| | |
|---------------------------------|-------------|
| MODERNISATION STEP | 10 000,00 € |
| TRAVAUX CAPTAGE CHAUVET | 25 000,00 € |
| SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT | 40 000,00 € |
| DIVERS | 13 414,18 € |



Recettes d'investissement



BUDGET CAISSE DES ECOLES



30 104.22 €





A compter du 1er janvier 2026



La commune de Trescléoux rejoint le SIEPA (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et Assainissement) Buëch Blaisance



Photo Le DL/Pedro Lino

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement (**SIEPA**) Garde-Colombe Saléon s'étend au 1^{er} janvier 2026 aux communes de Laragne-Montéglin, Trescléoux et Val Buëch Méouge

Il devient le **SIEPA Buëch Blaisance**, et couvrira un territoire de **5 812 habitants**.

La commune de Trescléoux rejoindra donc le 1er janvier 2026, ce Syndicat élargit qui exercera en lieu et place de ses communes membres les compétences eau potable et assainissement.

POURQUOI

La loi NOTRe du 07/08/2015 avait posé le principe du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1er janvier 2020, puis au 1er janvier 2026. Les discussions de ces 2 dernières années ont abouti à ce que le transfert ne soit plus obligatoire. Parallèlement à ces discussions, les communes de Garde-Colombe, Saléon, Laragne-Montéglin, Trescléoux et Val Buëch Méouge ont décidé de réfléchir ensemble à la mise en commun de leur politique de gestion de l'eau et de l'assainissement, avant même de connaître l'issue des débats législatifs.

Réunis autour de la volonté de travailler ensemble de manière concertée, cohérente, et pour permettre une gestion proche du citoyen, les élus des 5 communes ont donc décidé d'élargir le périmètre du SIEPA Garde-Colombe Saléon aux 3 communes de Laragne-Montéglin, Trescléoux et Val Buëch Méouge à compter du 1er janvier 2026. Il s'agit d'un territoire cohérent, sur le même bassin versant, et qui dispose déjà de liens techniques entre les différentes communes sur les compétences eau potable et assainissement.

COMMENT

L'objectif est d'unir les forces pour assurer un service de qualité et innovant. Le siège du SIEPA Buëch Blaisance se situera à Laragne-Montéglin. Un accueil du public est prévu tous les matins du lundi au vendredi, la prise de rendez-vous en dehors de ces horaires est également envisagée pour faciliter l'accès de tous au service. La gouvernance du SIEPA sera assurée par un conseil syndical composé de 5 élus (un représentant par commune), disposant chacun d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'habitants.



3 ENJEUX

Trois enjeux principaux ont guidé la constitution du SIEPA Buëch Blaisance :

Environnemental => Faire face à la raréfaction de la ressource tout en développant la connaissance et l'expertise du service sur les politiques de gestion de l'eau et de l'assainissement et sur le patrimoine du SIEPA

Economique => Maîtriser l'évolution du prix de l'eau et des coûts du service, en disposant d'un service dédié à la facturation, le recouvrement et la mise en place d'une stratégie financière efficace

Social => Développer la solidarité entre les 5 communes sur les thématiques de l'eau et de l'assainissement par la mutualisation des moyens administratifs et techniques, la proposition d'un service de qualité à l'ensemble des habitants, et la mise en place de réponses adaptées aux problématiques de chacun

Retour en images sur...



Les vœux de la Municipalité ont eu lieu le 10 janvier. C'est toujours un moment convivial et qui permet à la population de se retrouver. Ce moment d'échange permet également aux élus de faire un point sur l'année écoulée et les projets prévus.

Vœux de la municipalité 2025

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 a eu lieu en présence des représentants du SDIS 05, des élus et de la population. La lecture des textes et messages rappelle combien cette période sombre de notre histoire fût marquante pour nos générations. Le devoir de souvenir ne doit pas faiblir en ces temps troublés.



Cérémonie du 8 mai 2025

Samedi 26 avril la commune a participé à l'opération "Nettoyons le Sud" mise en place par la Région Sud. Une quinzaine de personnes ont été accueillies dans la salle des fêtes et réparties en plusieurs groupes au sein du village pour ramasser des déchets. Un peu plus de 11 kilos de détritrus, en tous genres, ont été ramassés. Les habitants qui ont participé à ce challenge ont pu constater que le village était bien plus propre que l'année 2024. La Municipalité remercie tous les participants et rendez-vous en 2026 !



Nettoyons le Sud

Etat civil



Baptême civil

- 17 mai 2025 : **Konan TOULLEC** Fils de Sixtine et François TOULLEC



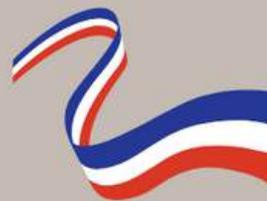
Décès

- 21 janvier 2025 : **Renée MOURETON**
- 5 février 2025 : **Pierre VERCUEIL**
- 27 février 2025 : **Denis VILLARD**



Naissances

- 19 mai 2025 : **Gaëtan COTTO** Fils de Marie RICHAUD et Maxence COTTO
- 23 mai 2025 : **Léonie SANDROLINI** Fille de Yseult et Emmanuel SANDROLINI



• ENVIRONNEMENT



Un nouveau composteur a été installé au point d'apport volontaire Route de Lagrand

Les biodéchets représentent aujourd'hui le tiers de nos déchets ménagers et la loi anti-gaspillage adoptée en février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source de ces biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024.



Pour réduire de plus de **30%** le poids de votre poubelle d'ordures ménagères, pensez à composter ! Que ce soit dans votre jardin ou dans les composteurs collectifs qui sont installés sur la Commune

• TERRITOIRE



VOUS AUSSI, CONTRIBUEZ AU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

L'avenir du territoire vous intéresse ? Vos idées sont les bienvenues !



Consultez le dossier de concertation en mairie ou au siège de la CCSB et donnez votre avis dans le registre des observations

Remplissez le formulaire de contribution ou inscrivez-vous à la newsletter sur notre site internet



Suivez l'actualité sur nos réseaux sociaux



@ccsisteronaisbuech



La Communauté de Communes du Sisteronais Buech



Communauté de Communes du Sisteronais-Buech

Une question ? Une remarque ? scot@sisteronais-buech.fr



• SANTÉ

LE MOUSTIQUE TIGRE PEUT TRANSMETTRE LA DENGUE, LE ZIKA ET LE CHIKUNGUNYA

Le moustique naît autour de nos habitations, dans de petits points d'eau stagnante. Couper l'eau aux moustiques est le moyen le plus efficace pour éviter de se faire piquer cet été !

Je fais la chasse aux moustiques dans mon jardin ou sur mon balcon !



J'élimine les eaux stagnantes 1 fois par semaine.



Je supprime ou je couvre les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins).



Je vérifie le bon écoulement des eaux pluviales (gouttières, grilles d'évacuation, etc.).

Privé d'accès à l'eau, le moustique ne peut pas se reproduire.



PLUS D'INFOS SUR paca.ars.sante.fr

• PASTORALISME

ATTENTION

Zone de troupeaux et de chiens de protection: adoptez les bons comportements !

CONSULTEZ LE DÉPLIANT POUR PLUS D'INFOS



LE CHIEN DE PROTECTION

TRAVAILLE EN AUTONOMIE POUR PROTÉGER LES TROUPEAUX CONTRE LES PRÉDATEURS. (loup, lynx, ours...)

ABOIE, COURT ET S'INTERPOSE POUR ÉLOIGNER LES INTRUS, C'EST NORMAL. (animaux, promeneurs...)

La saison des pâturages reprend, sur le territoire de la commune nos éleveurs veillent au bon déroulement de leur pâturage, merci de veiller à respecter les consignes de sécurité en présence de leur chiens de protection

Consultez le site <https://www.hautes-alpes.gouv.fr> pour connaître les gestes à adopter

On vous répond...

Je veux m'inscrire sur les listes électorales ?

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année, mais pour voter lors d'une élection en particulier, vous devez respecter une date limite.

La démarche peut se faire :

- ➔ En ligne (avoir 18 ans), fournir une version numérique :
 - [Justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois
 - [Justificatif d'identité](#)
 - [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#)
- ➔ Sur place à la mairie de votre domicile et fournir les documents suivants :
 - [Justificatif d'identité](#)
 - [Justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois
 - [Formulaire cerfa n°12669](#) (aussi disponible en mairie)

Retrouvez toutes les informations utiles aux questions que vous vous posez sur le site :



Je viens de déménager, quels papiers d'identité doivent être mis à jour ?

Vous n'êtes pas obligé de faire modifier l'adresse qui figure sur votre carte nationale d'identité et passeport. Si vous voulez que votre nouvelle adresse apparaisse, vous devez faire une demande de renouvellement de votre carte d'identité et de votre passeport.

Si vous avez entre 16 et 25 ans, vous devez prévenir votre centre du service national. Le permis de conduire peut également comporter votre ancienne adresse.

⚠ votre nouvelle adresse doit être inscrite sur votre carte grise

Je vais bientôt avoir 16 ans ?

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16^e anniversaire. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent. Se munir de sa carte d'identité et de son livret de famille et se rendre en mairie.

⚠ Vous avez jusqu'à la fin du 3^e mois pour le faire.



Depuis le 15 mars et conformément à l'arrêté préfectoral du 14 mars 2017 le département passe en période orange quant à l'emploi du feu, une déclaration préalable en mairie est donc obligatoire (annexe III de l'arrête du 14/03/17).

Débroussailler les abords de votre habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité.

Pour savoir si vous êtes concerné, rendez-vous sur : jedebroussaille.gouv.fr

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**

Agence postale communale



L'Agence Postale sera ouverte tout l'été et durant la période de congés annuels, nous aurons le plaisir d'accueillir Sophie ARNOUX, notre agent en charge de la cantine et qui a déjà fait également des remplacements dans notre agence. Merci d'avance pour votre accueil !

France services, qu'est-ce que c'est ?

Un lieu multi-accueil où l'on peut être renseigné, accompagné sur une démarche administrative ainsi que rencontrer des partenaires dédiés.

On peut être accueilli avec ou sans rendez-vous, avoir accès à un ordinateur connecté à internet.



 Recensement
de la population



Du 15 janvier au 14 février 2026

Le recensement de la population va avoir lieu en 2026 dans notre commune



Retrouvez nous sur
APP' CAMPAGNOL

Alertes, Actualités & Évènements



- 1** Téléchargez l'application « Campagnol » sur Apple Store ou Google Play
- 2** Sélectionnez votre département et votre commune
- 3** Consultez les actualités et l'agenda et recevez une notification à chaque publication
- 4** Suivez d'autres structures (association, école...) à tout moment, à partir du menu « Favoris »

GRATUIT

Aucune donnée collectée
Sans inscription, ni géolocalisation



campagnol.fr  





Eté 2025



Votre Programme

Tous les samedis des vacances d'été du 12/07 au 30/08/2025

Fête des fontaines et expositions diverses ou animations :

12 juillet Lagrand / **19 juillet** Picard / **26 juillet** Barda / **2 août** le Seigne / **9 août** Gontard / **16 août** La Place
23 août Bourianne / **30 août** Le Coin de Ville avec un repas partagé pour clôturer les animations de l'été

TOUS LES SAMEDIS MATIN du 12 juillet au 23 août : visite guidée de Trescléoux.

Rendez-vous à 10 h sur la place du village.

Du 14 juillet au 15 août :

Exposition Photos et Peintures par Marie Lombard et Jean Pierre Arqué – à la Petite Eglise, salle du haut
Exposition « Les Fontaines et les Lavoirs de nos villages » de l'association du Sauvegarde du Patrimoine de Serres – à la Petite Eglise, salle du bas

Lundi 14 Juillet :

Repas fête Nationale au Blaisance Café

Mercredi 6 août :

Conférence sur le nombre d'or à 17h30 dans la salle des fêtes

Vendredi 8 août :

JAZZ dans la cour de l'école à 19 h et à 21 h

Samedi 9 août :

12 h Buffet campagnard à la Garenne, n'oubliez pas vos chaises et couverts et l'après-midi : concours de cartes et de boules organisées par le Foyer

Mercredi 13 août :

Inauguration du tableau au Temple de Trescléoux de Mirtho BRAVET à 17h30

Week-end du PATRIMOINE le 20 et 21 septembre : visite de Trescléoux. Rendez-vous à 10 h sur la place du village samedi et dimanche matin



Horaires d'ouverture au public : Lundi de 13h30 à 17h30 - Mardi de 8h à 12h - Vendredi de 13h30 à 17h30
Accueil téléphonique tous les jours sauf le mercredi : 04-92-66-22-01 / courriel : mairie.trescleoux@orange.fr

